

## Les impôts sur le revenu

Au Canada, les impôts sont prélevés à la source, c'est à dire sur votre salaire brut. Vous devez déclarer vos revenus chaque année avant le 30 avril. Certains frais médicaux et autre sont remboursés donc gardez bien vos reçus.

2 situations sont possibles :

- Les gouvernements considèrent que vous ne gagnez pas assez selon votre situation : vous aurez un retour d'impôts, on va vous redonner le trop plein perçu.
- Vous gagnez bien votre vie et vous allez en payer.

Vous avez besoin :

- Reçus (médicaux, de garde, les frais de déménagement si vous avez dû déménager de + de 40 km pour vous rapprocher de votre lieu de travail...). Un conseil : gardez tout, votre comptable fera le tri.
- Pièces d'identité
- T4, T3 ou autre T.. de vos employeurs (vous devriez les recevoir chez vous en début d'année)
- Crédit d'impôt pour la solidarité : c'est le relevé 31 (ce crédit d'impôt regroupe le loyer, la TVQ et la TPS). Vous devez vous inscrire et remplir le formulaire TP-1029.CF.1 Une fois l'inscription réalisée, consultez votre comptable. Il faut savoir que la taxe d'habitation est comprise dans votre loyer, ce document servira à percevoir – si possible – le retour d'impôt d'une partie de ces taxes.

1

---

Ce crédit d'impôt pour la solidarité peut être demandé seulement si vous habitez au Québec depuis au moins 1 an.

Pour vous aider à les remplir, plusieurs options s'offrent à vous.

- La plus commune : engager un comptable, cela coûte environ 30\$ par personnes ou 45\$ pour un couple (tarifs approximatifs)
- Recourir à un bénévole du programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt (vous devez gagner moins de 30 000\$, si vous êtes en couple moins de 40 000\$. Il faut ajouter 2 500\$ au revenu familial pour chaque personne à charge).

Exemple :

*Un couple avec 1 enfant devra gagner moins de 42 500\$ (40 000 + 2 500).*

*Un couple avec 2 enfants devra gagner moins de 45 000\$ (40 000 + 2 500 + 2 500) et ainsi de suite*

N'hésitez pas à recourir à aux organismes ou à un comptable, le retour d'impôt peut représenter une somme conséquente selon votre situation. Nous vous souhaitons bon courage pour votre déclaration et espérons que ce petit guide vous sera bien utile.

### **Organismes pouvant vous aider dans vos démarches**

Voici la liste des organismes du Centre-Sud / Ville-Marie disponibles pouvant vous aider avec votre déclaration d'impôts:

#### **Carrefour Marguerite Bourgeoys**

1855 Rachel Est  
514-527-1871

#### **Centre Communautaire Hochelaga**

1884 rue Saint Germain  
514-527-1898

#### **Église Gospelvie**

1455 avenue Papineau  
514-522-8781

#### **UQAM**

320 rue Sainte Catherine est  
514-987-3283

#### **Union Française**

429 rue Viger est  
514-845-5195

### **Des organismes communautaires offrent ce service pour une somme modique de moins de 10\$:**

#### **Foyer des Jeunes Travailleurs et Travailleuses de MTL**

2650 rue Davidson  
514-522-3198

**Paroles d'exclus**

4903 Ontario Est  
514-303-3003

**Chez Doris**

1430 Chomedey  
514-937-2341

**Place Vermeil**

Pour les personnes de + de 50 ans  
514-527-7822

**Association pour la défense des droits sociaux**

Contribution volontaire 10\$

\*Pour les codes postaux suivants :

H1L, H1M, H1N, H1V, H1W, H1T, H1X, H1Y, H2K et H2L